

Procès verbal du Conseil Municipal du 18 novembre 2025

Le 18 novembre 2025 le Conseil Municipal s'est réuni, à zohoo, sous la présidence de Monsieur Michel REYNAUD, Maire

Date de la convocation : 20 août 2025

Membres présents : Reynaud Michel, Forest Alain, Rivoire Sylvianne, Chaboud Yves, Alexandra Quiles.

Membre absent excusé : Amandine Valente, Christian Gusmini et Marie-Christine Varnier, Thomas Musy pouvoir donné à Alexandra Quiles.

Secrétaire de séance : Sylvianne Rivoire

Après lecture, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le procès-verbal de la précédente réunion du conseil dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du conseil communal.

Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour une convention pour la lutte contre le frelon asiatique.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à ce rajout

➤ Décision modificative (D-2025-014)

Monsieur le Maire signale à l'assemblée qu'à la demande de la trésorerie, il convient de prendre une décision modificative n°1 pour le remboursement du trop versé sur les taxes d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette opération.

CREDITS A TRANSFERER					
Section	Chap.	Art.	OP.	OBJET	Montant
I	016	165		Opération d'ordre	-942.84€
I	010	10226		Reversement TAM	942.84€
TOTAL			0€		



Adopté à l'unanimité des membres présents

➤ **Création et gestion d'une nouvelle boucle sportive cyclo touristique sur la commune (D-2025-014)**

Monsieur le Maire informe qu'en 2016, un référentiel national définissant la « cotation de la difficulté des itinéraires de tourisme à vélo » est paru afin d'uniformiser le niveau des itinéraires cyclables à l'échelle nationale. Avant la parution de ce guide, Le Département de l'Isère avait jalonné 21 boucles cyclo touristiques réparties dans tout le département. La définition du niveau de difficulté de ces itinéraires cyclables est devenue obsolète, le Département a donc décidé de revoir son offre de boucles cyclo touristiques.

A l'issue d'un travail coopératif entre les services du Département, la Communauté de communes des Vals du Dauphiné, Isère Attractivité, les associations de cyclistes et des professionnels du secteur, douze itinéraires cyclables à vocation touristique ont été identifiés. Le Département s'est positionné pour en jalonner trois. Ainsi, la boucle existante sera remplacée par trois nouvelles, cartographiées dans l'annexe 1 de la présente convention.

La commune de Saint-Martin-de-Vaulserre est traversée par la boucle n°8, dénommée « La Vaulserre », d'une longueur totale de 21,25 km, qui emprunte à la fois le réseau routier départemental et communal, en et hors agglomération et dont le niveau de difficulté est classé comme « facile ». Cette boucle emprunte 2 km de voirie communale sur le périmètre de la commune de Saint-Martin-de-Vaulserre (cf annexe 2).

Une convention devra être signée elle aura pour objet de préciser les obligations particulières de la Commune et du Département concernant :

- l'autorisation d'implantation des panneaux nécessaires au jalonnement sur le domaine public communal ;
- l'autorisation d'implantation d'un totem nécessaire à la présentation touristique de l'itinéraire sur le domaine public communal si besoin ;
- la définition des modalités d'organisation pour la mise en place de la boucle n°8 ;
- les modalités ultérieures de gestion et d'entretien de cet itinéraire.

A charge de la Commune :

Toutes les interventions d'entretien et d'exploitation sur le réseau routier communal sont à la charge exclusive de la Commune, notamment l'entretien de la couche de roulement, le fauchage des dépendances, le balayage, l'élagage des arbres, le ramassage des feuilles mortes, des branches, etc., à l'exception des prestations assurées par le Département telles que définies à l'article 3.

Conformément à l'article 39 du règlement de voirie départemental et de la délibération de l'assemblée départementale n°2014 DM1 F 09 01 du 19 juin 2014 modifiée par la délibération n°2019 SP BP 2020 C 09 10 du 19 décembre 2019, la Commune prendra en charge certaines tâches d'entretien sur routes départementales en agglomération.

Toute difficulté devra être signalée par la Commune au Département.

Une attention particulière sera apportée par la Commune à la pratique cyclable en sécurité, notamment grâce à l'état des lieux annuel de l'itinéraire jalonné fourni par le Département. La Commune reste toutefois seule arbitre de la programmation de ses travaux.

➤ Questions diverses :

- Mr Le Maire nous fait part de la proposition du Comité d'Organisation du Tour Nord Isère pour le Site d'accueil d'un départ de l'Alpes Isère Tour. Ils se proposent d'amener une événement international de très haut niveau, fourni quasiment clefs en mains. Un coup de projecteur sur le site, avec toute une communication autour de l'événement.

Mme QUILES signale qu'il y a la manifestation du Fun Car sur la même période.

Les membres du Conseil s'interrogent sur l'ampleur de cet évènement peu en rapport avec la taille de notre commune.

Mr CHABOUD émet de sérieux doutes sur les éventuelles retombées économiques eu égard au nombre de commerces existant sur le village.

Mr FOREST s'inquiète des difficultés à fournir les surfaces de parking et autres, ainsi que des sommes à investir.

Les membres du Conseil souhaiteraient qu'un responsable puisse apporter des précisions et répondre à leurs questions lors d'une rencontre avec la commune de ST ALBIN DE VAULSERRE.

Devis de réfection des menuiseries de la cure :

Entreprise Menuiserie Générale Gauthier Gérald pour un montant total de 17 000 € et pour les deux logements. La décision sera prise dès que le responsable du dossier économies d'énergie sera passé.

Devis de réfection de la route de Pierre Grosse. Le chiffrage de cette rénovation s'élève à 24 390 €.

La somme étant trop élevée les travaux seront revus à la baisse.

Devis de l'entreprise FAGUET pour une plaque murale du souvenir 80 x 100 en granit d'un montant de 588 €. Mr Le Maire et les membres du Conseil donnent leur accord pour la fabrication et l'installation de cet équipement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h 10

Le Maire
Michel REYNAUD



La Secrétaire
Sylviane RIVOIRE